

**CAHIER DES CHARGES
ET
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MAITRE DE L'OUVRAGE
VILLE DE SAVERDUN (Ariège)**

OBJET DE LA CONSULTATION

**EQUIPEMENTS SPORTIFS–Diagnostic –Définition des besoins –projet
d'aménagement de plaine des sports**

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :
Lundi 16 novembre 2020 _ 12h00

MARCHE DE SERVICE _EQUIPEMENTS SPORTIFS–Diagnostic –Définition des besoins –projet d’aménagement de plaine des sports

Cahier des Charges et Règlement de Consultation

1. Objet du marché:

L’objet du marché porte sur la formalisation d’un projet de Réaménagement de la plaine des sports de la commune de Saverdun

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée

2. Contexte

La commune de Saverdun , 5000 habitants, est située au sud de la métropole toulousaine, en Ariège. Elle fait partie de la Communauté des Communes des Portes d’Ariège Pyrénées.

Elle dispose de plusieurs équipements sportifs : piscine, gymnase, terrains de grands jeux, boulodromes, tennis...

Ces équipements sont anciens et les principaux sites sont utilisés de manière intensive par les clubs locaux et les scolaires. Ils bénéficient néanmoins d’un entretien et d’investissements réguliers. Leur situation géographique est essentiellement en cœur de cité, autour du quartier du Girbet.

La commune de Saverdun souhaite disposer d’un schéma directeur d’aménagement de ses principaux équipements sportif, dans le cadre d’un plan pluriannuel d’investissement.

3. Objectifs :

La collectivité doit disposer d'éléments de diagnostic et d'analyse pour lui permettre d'élaborer un choix qualitatif, quantitatif et financier en toute connaissance de cause.

A ce titre, l'étude aura pour objectifs de :

- Faire le diagnostic prospectif en termes de capacités
- Proposer un aménagement des stades et de ses abords
- Etablir un plan pluriannuel des investissements

4. Descriptif sommaire des installations existantes

D'une façon générale, l'ensemble des équipements est utilisé en journée par les scolaires et tous les soirs et week-end, par les Associations.

1. L'étude porte prioritairement sur l'aménagement des stades :
 - a. Stade d'honneur (football et rugby)
 - b. 4 stades annexes
2. Autres équipements à proximité des stades :
 - a. Un gymnase (grande salle, salle de danse, dojo)
 - b. Des tennis (deux cours en terre battue et deux cours en béton)
3. Une piscine
4. Des boulodromes
5. Un city-stade

5. Mission d'assistance à la Commune

La mission demandée est une mission d'assistance technique à la collectivité et de programmation. La mission se déroulera selon les phases suivantes

Phase 1 : Diagnostic

Il s'agira de dresser les caractéristiques des équipements existants. Ce diagnostic aura pour finalité de déterminer l'état général de l'installation, son adéquation ou non aux exigences normatives de chaque sport et d'accueil des sportifs et scolaires, aux usages recherchés ainsi que les évolutions possibles.

Phase 2 : Recensement des besoins

Les besoins s'entendent d'un point de vue technique, réglementaire et capacitaire.

Les trois points seront construits à partir du diagnostic effectué.

Cette phase comprend aussi l'inventaire des besoins exprimés par l'ensemble des intervenants (élus, établissements scolaires et associations sportives).

Les principales associations sportives et les établissements scolaires seront interrogés sur leurs besoins actuels et à venir. Les élus et services communautaires fourniront leur vision du développement et d'aménagement.

Le bureau d'étude organisera des réunions pour écouter les avis et souhaits respectifs des associations ayant l'usage des stades, du gymnase et des établissements scolaires.

A l'issue de cette phase, le comité de pilotage après accord du bureau municipal, validera les besoins à étudier

Phase 3 : Solutions d'aménagement

Le prestataire fournira des solutions d'aménagement répondant aux besoins qui auront été validés par le comité de pilotage. Plusieurs variantes devront être proposées. Elles seront accompagnées d'une analyse avantages/inconvénients ainsi que de la définition d'une enveloppe des coûts.

Le bureau d'étude dans le cadre de sa mission sera amené à étudier entre autres sur la base de ratios les éléments technico-financiers sommaires suivants, qu'ils soient retenus ou non dans le schéma directeur adopté en fin de mission.

- Les aménagements annexes indispensables tels que stationnement et accès seront pris en compte. Le coût d'aménagé des réseaux sur site n'est pas demandé.
- Le réaménagement des aires de grands jeux afin qu'ils répondent aux besoins des clubs de football et de rugby ; avec création et/ou mise aux normes de vestiaires, tribunes et autres équipements (éclairage...)

- L'installation potentielle d'un équipement départemental type Maison du district du Football

Le comité de pilotage, après accord du bureau municipal retiendra le scénario qui sera traduit en schéma directeur et en plan pluriannuel d'investissement.

Phase 4 : Projet d'aménagement de la plaine de jeux

A partir des préconisations retenues, le bureau d'études établira projet d'aménagement de la plaine des jeux.

Il devra comporter un résumé des étapes précédentes, des mises en plan (format numérique et papier 1/500) des aménagements retenus, les enveloppes financières prévisionnelles, un phasage de réalisation annuelle et l'échéancier correspondant.

La répartition des financements envisageables notamment les sources de financements extérieures, sera intégrée.

Après avis du comité de pilotage et validation par le bureau **municipal**, le schéma directeur devra être présenté au conseil municipal.

6. Pilotage et réunions de présentation :

Maître d'ouvrage : Commune de Saverdun

Comité de pilotage :

- 5 à 7 élus
- 2 à 3 référents techniques

Le bureau d'étude devra présenter son rapport pour chacune des phases au comité de pilotage.

Après accord du bureau municipal, le comité de pilotage validera les rapports intermédiaires correspondant aux différentes phases de l'étude et les propositions d'orientations. Une restitution devra être réalisée par le bureau d'études auprès du Conseil Municipal en fin de mission après l'élaboration du projet de schéma directeur

7. Délais de réalisation :

Le démarrage de l'étude est fixé au 15 décembre 2020.

Le rendu final attendu mi-mars 2020.

8. Coût et pénalités :

Le prestataire devra détailler le coût de son étude phase par phase.

Le paiement de l'étude interviendra à l'issue de chaque phase validée par le comité de pilotage. En cas de retard dans l'exécution de l'ensemble ou d'une tranche du marché pour laquelle un délai d'exécution partiel où une date limite a été fixée, le maître d'ouvrage pourra appliquer une pénalité forfaitaire de 200 € par jour de retard par rapport au calendrier proposé

Pour les réunions, il sera appliqué une pénalité forfaitaire de 250€ par réunion non effectuée ou en cas d'absence non justifiée d'un représentant du bureau d'étude à ces réunions.

9. Documents finaux :

Le prestataire devra être en mesure de fournir sous format papier et numérique :

- Un rapport à chaque phase
- Un rapport final de synthèse valant projet d'aménagement de la plaine de jeux ayant vocation à être diffusé auprès des décideurs publics et privés, ainsi qu'à tout partenaire potentiellement partie prenante.

10. Conditions de dépôt des offres

Les candidats doivent transmettre leur offre :

- Soit par mail à l'attention de Madame Isabelle RIZZO - Directrice Générale des Services
Messagerie : i.rizzo.saverdun@gmail.com

- Soit par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Direction générale des services

1, place du Souvenir Français 09700 Saverdun

11. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre comprendra le détail du prix des prestations par lot.

12. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

-le prix 40%

-la qualité technique de l'offre, appréciée notamment au regard d'expériences comparables, le délai d'exécution et l'organisation de l'équipe 60%

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera éventuellement rectifié en conséquence.

Si le détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Aucune indemnité ne sera due aux candidats dont l'offre n'aura pas été retenue, ni au candidat choisi, si pour une raison quelconque, un marché ne pouvait être en définitive signé, ou les travaux engagés, du fait du maître de l'ouvrage.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'un recours à une négociation après la remise des offres avec l'ensemble des candidats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Bachir GHANEM – Service des sports - Tél : 05 61 60 60 04

Messagerie : bachir.ghanem.saverdun@gmail.com